

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Nouvelles énergies et risques associés

Jeudi 25 juin 2026 au Diamant A - 14 rue de la République - 92800 Puteaux

A retourner à : AFINEGE - Le Diamant A - 92909 Paris La Défense Cedex

Tel : 01.46.53.11.86 / Email : contact1@afinege.org

SOCIETE :	PARTICIPANT :
N° SIRET :	N° T.V.A. :
Adresse :	Fonction :
CP : Ville :	Téléphone :
	Adresse e-mail :
Coordonnées de la personne destinataire des documents administratifs (convocation, plan d'accès, convention et attestation de formation) :	
Mr. Mme.	Adresse e-mail :
Coordonnées du service comptable pour facturation, si différentes :	

Montant de la formation : 636,00 € HT (763,20 € TTC)

Tarif préférentiel : 477,00 € HT (572,40 € TTC)

** Le prix inclut la formation, les supports de formation, le repas du midi.*

Mon entreprise est adhérente à France Chimie Ile-de-France, France Chimie Centre Val-de Loire ou AFINEGE ?

- Oui, je bénéficie du tarif préférentiel
 Non, je ne bénéficie pas du tarif préférentiel

Je joins un chèque établi à l'ordre de CNPP

Chèque N° tiré sur la banque d'un montant de € TTC

OU

J'effectue un virement sur le compte de CNPP :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30027	16079	00034744901	43
Identification internationale (IBAN)		IBAN FR76 3002 7160 7900 0347 4490 143	
Identification int de la banque (BIC)		CMCIFRPP	

La facture vous parviendra après la formation. Le règlement s'effectue lors de la facturation. Ces journées sont éligibles au Plan de Formation de l'entreprise.

Souhaitez-vous une convention de formation ? OUI NON

Annulation par le Client : Toute annulation survenant moins de 20 jours calendaires avant le début de la formation sera soumise à l'application d'une clause de dédit représentant :

Entre 10 et 20 jours calendaires avant le début de la formation : 30 % du prix de vente.

Entre 3 et 9 jours calendaires avant le début de la formation : 50 % du prix de vente.

Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : 100 % du prix de vente.

Annulation ou report par CNPP et AFINEGE : Si le nombre d'inscrits est insuffisant, CNPP et AFINEGE se réservent le droit d'annuler ou de reporter la date de formation.

Je soussigné(e) déclare m'inscrire à la formation « Evaluation des risques professionnels / évolutions réglementaires et méthodologie ». Je reconnais avoir pris connaissance et accepter expressément les Conditions générales de formation ci-jointes.

Date :

Signature et Cachet de l'Entreprise :

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTIONS

Les réservations de stages par téléphone ne seront considérées comme fermes qu'à réception d'une confirmation par écrit.

Trois semaines avant le début du stage nous vous adresserons la convention.

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après la formation et après le paiement complet des sommes dues.

Sauf accord particulier, les factures sont payables à 30 jours fin de mois par chèque ou virement.

TARIFS

Les prix d'enseignement sont fermes et définitifs.

Ils s'entendent hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.

Ils ne comprennent ni les frais de transport du stagiaire, de son entreprise au lieu de formation (aller/retour), ni les frais d'hébergement, ces derniers étant précisés séparément en fonction des choix du client.

ANNULATION

CNPP ENTREPRISE est fondée à réclamer les sommes effectivement engagées ou dépensées pour l'exécution de la formation.

Toute annulation survenant moins de 20 jours calendaires avant le début de la formation sera soumise à l'application d'une clause de dédit représentant :

- entre 10 et 20 jours calendaires avant le début de la formation : 30% du prix de vente
- entre 3 et 9 jours calendaires avant le début de la formation : 50% du prix de vente
- moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : 100% du prix de vente

Ces dédits ne seront pas imputables au titre des dépenses de formation.

CNPP, en cas de report de la session sur une autre date, s'engage à maintenir ses conditions tarifaires à l'identique, y compris en cas de report l'année suivante.

En cas d'annulation de la session, CNPP proposera une remise applicable à un autre stage d'une durée identique, variant de 5% à 15% en fonction du délai d'annulation.

USAGE DU NOM CNPP

Le nom de CNPP est protégé. CNPP se réserve le droit d'intenter contre quiconque exploiterait indûment la référence de CNPP, toutes actions judiciaires ou administratives qu'il jugera opportunes. Les qualifications obtenues à l'issue de la formation sont délivrées à titre individuel et ne peuvent en aucun cas se substituer, ni créer la moindre ambiguïté avec des certifications d'entreprises.

CNPP ENTREPRISE SARL

CNPP - Conseil & Formation

Route de la Chapelle Réanville

CD 64 - CS 22265

F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 64 11 Télécopie 33 (0)2 32 53 64 91

Programme de la formation

Lieux : Le Diamant A – 14 rue de la République – 92800 PUTEAUX

Durée : 7 heures de face-à-face

Horaire : 8h30 / 12h00 puis 13h30 / 17h00

Date prévue : 25/06/2026

Objectifs pédagogiques

- Analyser le risque d'éclosion du feu lié aux batteries lithium et aux installations dihydrogène.
- Cartographier le risque d'incendie lié à la mobilité et aux nouvelles énergies dans différents secteurs d'activité : tertiaire, industrie, entrepôts logistiques, transport de passagers ou de marchandises, énergie, filière déchets
- Adapter les mesures de prévention et les moyens de protection incendie

Les prérequis

Public déjà expérimenté en matière de prévention et protection du risque incendie en entreprise.

Déroulé :

1^{ère} partie : les batteries lithium – 8h30 /12h00

- ✓ Accueil
- ✓ Les batteries lithium de plus en plus nombreuses au sein de votre établissement :
 - Les technologies actuelles
 - La variabilité du triplé « type de batterie / puissance / SOC »
 - Les problématiques qui se diversifient : stationnement et zones de charge, stockage logistique de batteries ou de produits manufacturés contenant des batteries, et usage
 - L'accidentologie
- ✓ Le risque incendie lié aux batteries lithium :
 - L'électrolyte inflammable
 - Le processus incontrôlable de l'emballement thermique
 - Les scénarios pouvant conduire à l'emballement thermique : choc mécanique, décharge profonde, surcharge, court-circuit externe, température ambiante élevée
 - Les modes de propagation (rayonnement, conduction, convection et projection)
 - La toxicité des produits de combustion
 - Les mesures de prévention
- ✓ Stratégie de protection et d'intervention sur un feu de batterie lithium
- ✓ L'anticipation de l'évolution réglementaire et l'enjeu des consignes claires pour les salariés

2^{ème} partie : l'hydrogène - 13h30/17h00

- ✓ Caractéristiques de l'hydrogène
- ✓ Cycle de vie de l'hydrogène :
 - Production
 - Stockage
 - Applications
- ✓ Risques d'incendie et d'explosion :
 - Retour d'expérience significatif
 - L'inflammabilité de l'hydrogène
 - Le risque d'explosion
- ✓ Prévention, protection et intervention :
 - Mesures techniques
 - Mesures organisationnelles
 - Détection de l'hydrogène
 - Procédure générale d'intervention sur feu d'hydrogène
- ✓ Réglementations et normes